

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 21 (1929)
Heft: 10

Artikel: Un rapide coup d'œil sur le mouvement syndical belge
Autor: Mertens, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383750>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

groupes restés sans couleur politique et dans les positions où nous sommes le plus faible. Cela avive les combats et déchaîne les passions; cela conduit à des échauffourées où il y a des morts et des blessés. Le bourgeois repu peut alors parler de terreur et d'intolérance. Quelques jugements partiaux prononcés par les tribunaux contre les syndicats y ont contribué pour beaucoup. Mais un mouvement qui est né au milieu des menaces et des persécutions ininterrompues, un mouvement qui a toujours pu vaincre et se maintenir, ne se laissera pas arrêter; il surmontera les pires obstacles pour atteindre son but élevé, celui de libérer les travailleurs de toutes leurs chaînes et de créer un meilleur ordre social. Si dure que soit la lutte, le prolétariat, rempli de courage et de solidarité est prêt moralement et matériellement.

Un rapide coup d'oeil sur le mouvement syndical belge.

Par *Corn. Mertens*,

Secrétaire-général de la Commission syndicale de Belgique.

Il y a un an, me trouvant à Swansea au congrès syndical anglais, j'écoutais le camarade Mellor, exposer, en sa qualité de rédacteur en chef, la situation du journal quotidien du mouvement syndical en Grande-Bretagne. Une phrase de son exposé me frappa particulièrement, lorsqu'il disait notamment: « Le Daily Herald provoqua à son début l'enthousiasme. Toutefois, sa croissance amena en même temps des responsabilités. Du coup le contenu de notre journal subit nécessairement l'influence de ces responsabilités. »

En me mettant à écrire le présent article, je me suis rappelé cette phrase du discours du camarade Mellor, car elle présente beaucoup d'analogie avec l'histoire du mouvement syndical de mon pays, et, en particulier, après la grande guerre.

En effet, au début de notre mouvement ce fut l'enthousiasme des pionniers qui augmentait la volonté et la foi de ceux parmi les travailleurs qui, rangés sous les plis du drapeau syndical, croyaient fermement en l'avenir de notre cause. Aussi, pûmes-nous, en 1914, enregistrer comme un très beau succès le fait que nous constituions déjà alors une armée comptant plus de 130 mille ouvriers et ouvrières syndiqués.

Mais, à ce moment, les responsabilités n'étaient pas bien grandes. Nous nous trouvions encore toujours dans la période de propagation de nos idées, et il s'agissait surtout de soulever la classe laborieuse, de l'amener à l'organisation syndicale, afin d'acquérir la force nécessaire pour la conquête des réformes inscrites à notre programme de revendications.

Les années d'après-guerre ont vu la grande masse des travailleurs s'amener à l'organisation; et aujourd'hui — et bien que nous ayons subi depuis un recul dû à plusieurs raisons que nous aurons bien l'occasion un jour d'expliquer, et qui d'ailleurs s'est produit dans tous les pays —, les organisations affiliées à la Commission syndicale de Belgique comptent encore actuellement un effectif de 530,000 membres.

Avec le développement de notre mouvement s'est ouverte l'ère des réalisations. Mais, en même temps, nos dirigeants syndicaux ont vu leur responsabilité s'accroître.

Ayant pu imposer, grâce à la puissance de notre mouvement, des salaires plus en rapport, avec les nécessités de la vie, et obtenir la journée légale de 8 heures, la Commission Syndicale et ses organisations affiliées se sont alors trouvées devant des problèmes, au sujet desquels le mouvement syndical se devait de formuler son opinion et de fixer son attitude.

Plusieurs congrès extraordinaires se sont alors tenus pour discuter tous ces problèmes qui, pour n'être pas tous neufs, étaient cependant d'une grande actualité, et qui, au reste n'avaient pas encore fait l'objet d'études très approfondies.

C'est ainsi que différents congrès se sont occupés, en particulier, de la socialisation et de la nationalisation des industries; de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel, du contrôle des entreprises, du contrôle ouvrier, des allocations familiales, des vacances ouvrières, de la main-d'œuvre étrangère, des assurances sociales, etc. Et, chaque fois, les débats ont conduit à l'adoption de résolutions qui fixent l'attitude du mouvement syndical à l'égard de ces problèmes qui, avant la guerre, ne pouvaient être considérés que sous leur aspect théorique.

Toutefois, si la discussion de ces problèmes au cours des congrès répondait à une nécessité — car il fallait tout de même que les travailleurs organisés s'y intéressent —, il y avait aussi des questions qui devaient être étudiées dans un milieu plus propice à l'étude que celui des congrès.

C'est alors que la Commission syndicale décida l'organisation de semaines d'études, appelées: « Semaines syndicales » chacune entièrement consacrée à l'étude d'un seul problème.

Un timide essai avait eu lieu en 1912, à Quesmes, où une semaine fut consacrée à l'étude de l'organisation syndicale. Mais, en 1921, alors que les circonstances en Belgique justifiaient la hardiesse montrée par notre mouvement, la semaine syndicale de Morlanwelz fut entièrement consacrée à l'étude du contrôle ouvrier.

En 1924, à Gand, une semaine fut consacrée à l'étude du grave problème des assurances sociales. Depuis lors, ce problème est resté pour notre classe ouvrière d'une brûlante actualité, et il le restera jusqu'au jour — que nous croyons proche — de sa réalisation légale.

En 1927, la question de la rationalisation s'imposa à l'attention de notre mouvement, d'autant plus que l'application des méthodes de l'organisation scientifique du travail semblait se faire au détriment de notre classe ouvrière. La Commission syndicale — encore elle — n'hésita pas à soumettre ce problème — qui provoquait tant de controverses même au sein de la classe ouvrière — à l'examen approfondi d'une semaine syndicale qui se tint à Fléron (Liège).

Les comptes rendus sténographiques de ces semaines d'études constituent comme un *vade mecum*, qui guide et conseille les militants et les aide considérablement à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent fréquemment au cours de leur activité quotidienne.

Mais, si la Commission syndicale collabore ainsi puissamment à l'éducation de ses militants, elle n'oublie pas non plus que la solution de ces problèmes et la réalisation de nos revendications exigent une forte et puissante organisation syndicale. C'est pourquoi, elle a organisé, du 18 au 24 août, à Anvers, dans notre métropole renommée, une Semaine syndicale qui fut entièrement consacrée à l'étude des problèmes inhérents à l'organisation interne de nos groupements.

Avec une franchise et une netteté remarquables, les conférenciers aussi bien lors de leurs exposés que lors de leurs réponses aux questions posées, ont indiqué les faiblesses et les lacunes de notre mouvement; ils ont indiqué comment il faudrait agir pour y obvier, notamment en adaptant entièrement la forme de nos organisations aux circonstances économiques et même politiques des temps présents. Comme il fallait s'y attendre, les semainiers, tous les dirigeants dans le mouvement syndical, se sont déclarés d'accord avec les exposés faits; ils ont exprimé bon nombre de vœux tendant à voir la Commission syndicale acquérir une plus grande autorité, un plus grand prestige; à voir la concentration syndicale se poursuivre d'avantage par la fusion des organisations de professions similaires; à voir augmenter ainsi la force de résistance de notre classe ouvrière organisée, en n'oubliant aucun facteur favorable, en premier lieu l'uniformisation des cotisations et des indemnités, et en renforçant notamment la presse professionnelle et quotidienne, la documentation, etc.

Nos semaines syndicales n'ont pas le droit de prendre des décisions, ces dernières étant exclusivement du domaine de la Commission syndicale et de ses organisations affiliées.

Toutefois, il ne fait de doute que la Commission syndicale retiendra la plupart des vœux exprimés à Anvers. Elle saura trouver les mesures jugées nécessaires pour leur application. Elle aura créé ainsi les moyens qui lui permettront de poursuivre, avec chances de succès, la réalisation du programme syndical adopté à notre dernier congrès.

Plus notre mouvement sera fort, plus puissante sera notre organisation, et davantage nous aurons la certitude de pouvoir

compléter les conquêtes d'après-guerre par une série de réalisations, légales et autres, devant apporter à notre classe ouvrière plus de bien-être et susceptibles aussi de hâter sa marche en avant vers le but suprême: l'établissement d'une société meilleure.

Le mouvement syndical au Danemark.

Par *Hans Jacobsen*,
président de la Centrale syndicale danoise.

Un exposé complet sur le mouvement syndical danois nous prendrait plus de temps que nous n'en n'avons à disposition ici, et c'est pourquoi, nous ne pouvons en donner que quelques traits caractéristiques.

Le mouvement syndical danois est en quelque sorte de date ancienne puisqu'il commença déjà vers les années 70 du siècle passé. A cette époque n'existe encore que l'ancienne façon de produire manuellement, c'est elle qui dominait, et c'est pourquoi les syndicats furent formés corporativement selon les métiers. C'est la raison pour laquelle il existe encore aujourd'hui comparativement à d'autres pays où l'organisation est de date plus récente, beaucoup d'organisations au Danemark, on ne compte pas moins de 75 fédérations syndicales.

Cela ne signifie pas que nous nous trouvions uniquement en présence de fédérations professionnelles, car il existe également des fédérations d'industries, comme il existe aussi une fédération d'ouvriers et d'ouvrières non qualifiés, émanant de beaucoup de domaines et d'industries différentes. La grandeur de cette organisation varie énormément puisqu'elle va de 100 jusqu'à 85,000 membres. En tout, il existe 310,000 ouvriers organisés syndicalement dans 3000 sections. Le pourcentage d'organisation est, dans l'industrie, le commerce et les transports, d'environ 85, tandis qu'il est beaucoup inférieur dans l'agriculture, et dans la domesticité, ce qui fait que l'on peut évaluer le degré moyen d'organisation des ouvriers, à environ 55 %. Un travail d'agglomération en cartels syndicaux locaux a commencé dans les années 80, mais après que l'on eut envisagé la création d'une centrale nationale dans les années 90, il en résulta la Centrale syndicale actuelle qui fut créée en 1898. Il ne fut cependant pas possible de rallier toutes les organisations à cette centrale, celle-ci comprend actuellement environ 240,000 membres, alors que 68,000 n'y sont pas affiliés. Parmi ces derniers se trouvent les importantes organisations des maçons, des charpentiers, des bouchers, des brasseurs et employés de commerce et de comptoirs, ainsi que les marins.

Les raisons de ces non-adhésions ne sont pas dues à des oppositions de principes soit religieux, nationaux, linguistiques ou politiques. Cette dernière raison s'illustre clairement par le fait